

ECOMOBILITÉ & RH



Eric MERMIER
Directeur Associé
CEC Conseil

PEUT-ON MIEUX VIVRE EN ENTREPRISE ?

« MIEUX VIVRE EN ENTREPRISE »

L'ÉCO-CONDUITE PEUT Y CONTRIBUER QUOTIDIENNEMENT

LE CONTEXTE MACRO :

La crise économique et financière, les restructurations, les licenciements et les délocalisations des entreprises renforcent un climat de mal être au sein de l'entreprise. Ce climat au sein des entreprises, petites, moyennes ou grandes, composé de jalousies, de conflits et de luttes de pouvoir intestines, se dégrade.

Les grandes agglomérations urbaines apportent leurs lots de déboires, de frustrations et de stress aux employés, lors du transport domicile/travail.

LE CONTEXTE ENTREPRISE :

Des politiques RH, des plans d'actions, des moyens et des actions sont mis en place et portent quotidiennement des résultats pour l'amélioration des conditions de travail et d'entente au sein de l'entreprise.

LA PROBLÉMATIQUE :

Mais comment maximiser ces politiques du « mieux être en entreprise » sans tenir compte de la première source de stress : l'impact du transport quotidien domicile/travail.

Ce stress, dû au trajet routier individuel au volant, s'additionne individu après individu, génère une somme latente d'anxiété et de colère propice au défaut de communication et limite l'impact positif des politiques RH du « mieux vivre en entreprise ».

LES SOLUTIONS :

Une première étude réalisée via le Plan de Déplacement Entreprise (PDE) apporte son lot d'informations sur les us et coutumes des moyens de déplacements utilisés au quotidien, les difficultés rencontrées par chacun, les attentes des salariés en matière de transport et les conséquences environnementales, économiques et sociétales. Le PDE est une photographie à un moment donné, et doit donner lieu à la mise en place d'actions concrètes.

Parmi les solutions couramment développées, la promotion des moyens de locomotion non polluants, le vélo ou la marche à pied, et la conciliation des besoins de l'entreprise avec les souhaits des salariés dans l'aménagement des horaires de travail, sont deux axes importants.

Le co-voiturage ou l'auto-partage apportent une réponse environnementale et économique, tout en contribuant au développement d'un temps de partage et de communication.

L'ÉCO-CONDUITE :

Co-voiturage et/ou auto-partage, associés à l'éco-conduite, contribuent au changement de comportement et génèrent durablement une attitude au volant conciliante, respectueuse des autres. Tourné vers l'anticipation, le comportement individuel au volant apaisé trouve une issue positive pour l'entreprise : moins de stress et plus de disponibilité pour être à l'écoute, être force de proposition. Le collaborateur, plus performant, se trouve alors en adéquation avec son environnement professionnel et l'objectif de la politique RH du « mieux vivre en entreprise ».

Le risque routier, ses pertes de temps qui en découlent, l'accidentologie et les immobilisations, s'en trouvent amoindris. L'éco-conduite, c'est adoptée une conduite préventive, plus sûre, moins agressive, tournée vers les autres usagers de la route afin de partager cet univers hostile.

Moins d'absence, moins de stress, plus de disponibilité, plus de réceptivité, les salariés formés à l'éco-conduite perçoivent une amélioration des conditions de travail au sein de l'entreprise. Usagers de la route sans être des professionnels de la conduite, les salariés limitent leur empreinte écologique et réduisent leur budget personnel de déplacement.

AVANTAGE ULTIME POUR L'ENTREPRISE :

Les formations à l'éco-conduite sont éligibles aux organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et peuvent être financées jusqu'à 100%.

Rubrique dirigée par Eric MERMIER,
Directeur Associé CEC Conseil